

# Rhin-Meuse

# INFOS



**AGENCE  
DE L'EAU  
RHIN-MEUSE**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**JOURNAL D'INFORMATION  
DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE**  
Établissement public de l'État

## Dossier

**Grand Est : des initiatives  
pour la biodiversité**  
pages 2-3

### Eau et pollution

- Un plan triennal pour les aides à l'assainissement  
page 4

### Eau et rareté

- Performances des réseaux d'eau potable :  
état des lieux

### Eau et citoyenneté

- Des richesses aquatiques valorisées  
jusqu'à l'Outre-Mer  
page 5

### Eau et innovation

- Appels à projets, déposez  
un dossier !

### Eau et gouvernance

- Ils se sont dit "oui"  
page 6

### Eau et changement climatique

- Vers une politique de l'eau qui  
contribue à l'atténuation du  
changement climatique  
page 7

### Actualités

- Deux événements à ne pas manquer !

### Vient de paraître

page 8





**Marc HOELTZEL**  
Directeur général de l'agence de l'eau Rhin-Meuse

## Dossier

# Grand Est : des initiatives pour la biodiversité

### UN 11<sup>ème</sup> PROGRAMME D'ACTION RÉSOLUMENT DE TRANSITION

Le 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'agence de l'eau Rhin-Meuse démarrera son nouveau programme d'intervention pour les six prochaines années. Cette date ne constituera pas une simple étape. Elle dessinera un changement de cap à moyen terme de la place et du rôle de l'agence de l'eau et de la nature des aides dont pourront bénéficier ses partenaires.

La lettre de cadrage du Ministre d'État, Nicolas Hulot pour les 11<sup>èmes</sup> programmes d'intervention des agences de l'eau, le récent rapport de la mission d'inspection sur l'avenir des opérateurs de l'eau et de la biodiversité, les Assises nationales organisées le 17 juillet prochain autour de la gestion patrimoniale des services d'eau et d'assainissement... sont autant d'indicateurs et de marqueurs d'inflexion qui seront à intégrer lors des derniers mois d'élaboration de notre 11<sup>ème</sup> programme.

Rhin-Meuse infos, dans son numéro de fin d'année, partagera largement la future stratégie validée en faveur de la protection des ressources en eau et de la biodiversité de l'Est de la France.

Je ne doute pas de notre capacité collective d'adaptation et d'évolution. Elle s'est déjà largement exprimée, en particulier à travers l'élargissement des thématiques prises en compte et illustrées au fil des pages dont je vous souhaite une bonne lecture.

Les intérêts portés étaient communs. Et comme selon le proverbe «l'union fait la force», les agences de l'eau (Rhin-Meuse, Seine-Normandie et Rhône-Méditerranée Corse), l'État et la Région ont décidé de porter une dynamique commune autour d'initiatives pour la biodiversité.



La trame verte et bleue est une démarche qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'homme, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... et assurer ainsi leur cycle de vie.

Avec la nouvelle loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages de 2016, l'implication des agences de l'eau s'est élargie à la biodiversité terrestre et marine. Précédemment la Trame verte et bleue, mesure phare du Grenelle de l'environnement portait l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques. Cette ambition a été déclinée dans le schéma régional de cohérence écologique porté par la Région et l'État, approuvé le 5 novembre 2015.

Dans ce contexte, et de manière à répondre aux nombreuses attentes des acteurs de terrain, les agences de l'eau (Rhin-Meuse, Rhône-Méditerranée Corse et Seine-Normandie), la Région Grand Est et la direction régionale de l'aménagement et du logement se sont associées, en 2017, pour lancer le premier appel à manifestation d'intérêt Trame verte et bleue.

### Démultiplier la mobilisation

Les objectifs affichés étaient d'aider les porteurs de projets (acteurs publics, économiques ou associatifs) à se mobiliser pour la reconquête de la biodiversité. Les synergies et les partenariats générés autour d'un projet territorial dans la mise en œuvre conjointe des politiques «eau et biodiversité»

et les démarches innovantes ont été favorisés.

Parmi les 24 dossiers soutenus, la très forte représentation des associations (associations de protection de la nature) et des collectivités (intercommunalités) est à souligner. Au delà de l'intérêt qu'elles portent au sujet, ces résultats montrent leur réactivité et leur compétence pour proposer des projets concrets et pertinents en faveur de la reconquête des trames verte et bleue. La grande diversité de projets retenus illustre bien l'ensemble du panel d'opérations pouvant être menées (études préalable à l'intégration des trames verte et bleue dans les documents d'urbanisme, animation territoriale de projet multi-partenariaux, programmes d'actions régionaux en faveur de milieux naturels prioritaires, maîtrise foncière de réservoir de biodiversité). La proportion de projets territoriaux globaux (programme d'actions diversifiées et multi-partenarial) ou démonstratifs (expérimentation/essai) (25% au total) montre par ailleurs l'émergence de projets particulièrement ambitieux ou novateurs par ce dispositif d'aide élargi et mutualisé entre financeurs régionaux.

### Le développement d'une culture commune

Au-delà de la constitution d'un budget (3,3 millions d'euros d'aides), d'un ré-

glement, et de modalités de sélection partagés, des éléments structurants d'organisation entre les partenaires ont été co-construits depuis le lancement de l'appel à manifestation. Parmi eux, peuvent être cités notamment la constitution d'une culture commune trame verte et bleue aboutissant à une liste de critères objectifs d'évaluation des projets. La répartition des charges de travail entre partenaires, la communication commune à l'impact démultiplié et la mobilisation des réseaux d'acteurs propres à chaque partenaire sont également des réussites.

Ce travail collaboratif a permis d'améliorer la visibilité d'un partenariat régional fort en faveur de la biodiversité tout en réaffirmant le rôle de chacun. Chaque partenaire a ainsi pu partager ses positionnements sur les différents volets d'intervention sur la biodiversité et, notamment, de distinguer progressivement ses cibles préférentielles d'intervention (espèces ou habitats, type de milieux aquatiques/terrestres, ouverts ou fermés). Au final, un ac-

compagnement technique et financier plus efficace a pu être proposé et par conséquent une amélioration de la qualité des dossiers déposés.

### Un partenariat pérenne

Cette dynamique a été élargie aux partenariats sur l'ensemble des projets régionaux prioritaires relatifs à la biodiversité (plans régionaux d'action en faveur des espèces protégées, programmes Natura 2000, coordination des financements des principaux acteurs de la biodiversité...). Forts du succès du premier appel à manifestation, les agences de l'eau, la Région Grand Est et l'État ont décidé de reconduire ce dispositif en 2018 en étroite collaboration avec l'agence française pour la biodiversité. La clôture des candidatures s'est achevée fin juin. Son objectif était de démultiplier les initiatives en faveur de la trame verte et bleue et les actions de création et/ou restauration de continuités écologiques sur le long terme, notamment les projets construits autour d'une pluralité d'actions complémentaires.

#### APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT 2017 : LES CHIFFRES CLÉS

49 candidatures réceptionnées  
24 projets retenus  
17 projets financés ou co-financés par l'agence de l'eau Rhin-Meuse  
3,3 millions d'euros d'aides répartis entre les partenaires, pour 6 millions d'euros de travaux

# Mobilisés pour la biodiversité

Leurs projets ont été sélectionnés dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt Trame verte et bleue 2017. À une échelle locale, sur l'ensemble d'un bassin versant, des collectivités, agriculteurs ou associatifs prennent en compte la préservation de la biodiversité.

## Commune de Breitenbach (67)

### «Pour des milieux naturels remarquables liant activités agricoles, touristiques et sports de nature»

Le projet de la commune de Breitenbach (67), 700 habitants, illustre parfaitement l'esprit des projets attendus dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt. Ce projet territorial particulièrement complet en termes de diversité d'actions et de partenariats développés, se structure autour d'une volonté politique forte de reconquête des trames écologiques constitutives du paysage et du cadre de vie de la commune.

La commune a mené ces dernières années une concertation approfondie à travers l'élaboration de son plan local d'urbanisme et le développement de projets innovants en matière de tourisme et d'agriculture.

Dans ce contexte, la commune a souhaité une liaison écologique entre les secteurs naturels du Champ du feu et ceux de la vallée de Villé permettant de faire le lien entre la valorisation des activités agricoles, touristiques et des sports de nature (VTT, accrobranche). Parmi les actions concrètes développées, la commune réalise un diagnostic écologique des trames verte et bleue et débute un programme d'actions priorisé comprenant des plantations (de haies vives, de vergers), une gestion différenciée des lisières, la création d'un réseau de mares, la réalisation de travaux de restauration des affluents du Giessen et la conception d'un plan de valorisation des milieux naturels comprenant des animations pédagogiques ciblées.

La commune mène ce projet en partenariat avec la ligue de protection des oiseaux, l'association régionale pour l'initiation à l'environnement et à la nature en Alsace, la fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles et la section d'aménagement végétal d'Alsace.

## Lorraine Association Nature (54)

### «De la préservation d'espèces à la revalorisation des vergers...»



La chevêche d'Athéna, particulièrement fragile, à forte valeur écologique et patrimoniale est emblématique des vergers de ce territoire.

Le projet de Lorraine Association Nature est réalisé en appui au projet territorial porté par la communauté de commune du Pays de Colombey et Sud Toulinois (54). L'association et la collectivité ont fait appel aux avis des partenaires de l'appel à manifestation d'intérêt et à l'accompagnement technique du département de la Meurthe-et-Moselle au préalable de leur dépôt de dossier. Cette démarche de concertation a ainsi permis de faire aboutir un projet très complet. Le projet de l'association Lorraine Association Nature (LOANA) disposait d'un diagnostic écologique initial rigoureux (atlas de biodiversité intercommunal réalisé en 2008) offrant une identification pertinente d'actions prioritaires à mener pour améliorer les réseaux écologiques du territoire et la biodiversité associée.

La dynamique d'animation territoriale proposée vise à mettre en œuvre ces actions en impliquant de nombreux publics dont une mobilisation, souvent oubliée, des propriétaires privés concernés par des milieux naturels ou corridors écologiques prioritaires. Les actions principales de ce projet portent sur un volet pédagogique avec notamment la réalisation d'animations grand public et scolaires ainsi que la mise en place de formations à la gestion des vergers favorable à la biodiversité (sans traitements, fauche différenciée,...). Un volet travaux de restauration et de création de continuités écologiques est également envisagé tout comme la création de mares, l'entretien et la replantation de vergers, la remise en place de pâturage dans les vergers, l'implantation de linéaires de haies et l'ouverture de milieux enfrichés en vue de restaurer des pelouses sèches (milieux naturels aujourd'hui rares et menacés).

## Chambre d'agriculture de la Moselle (57)

### «11 agriculteurs du plateau Est de Metz (57) initient la recréation d'éléments de continuité écologique sur leurs parcelles»



200 mètres de haie plantée cet hiver à Ogy (57).

Le plateau agricole concerné est à dominante céréalière et ne compte plus d'infrastructures naturelles permettant de relier les milieux forestiers qui l'encadrent. Par la réimplantation de haies, bandes enherbées, jachères fleuries,... le groupe des 11 exploitants, souhaitent ici favoriser le maintien d'une population d'insectes les aidant dans la lutte contre les ravageurs des cultures et ainsi, réduire leur utilisation de pesticides.

Les habitats ainsi recréés constitueront également un rôle primordial de corridor pour le déplacement de la faune vivant dans les espaces naturels forestiers et prairiaux alentours. À l'invitation de la chambre d'agriculture de Moselle et animés par une association alsacienne Haies vives, les 11 agriculteurs volontaires ont planté dès décembre 2017, les 100 premiers mètres de haies vives. En avril 2018, 300 mètres supplémentaires de haies sont venus compléter les premiers. Ils ont également semé 0,20 are de jachères fleuries et 1 ha de culture mellifère. Ces actions vont encore se succéder pendant plusieurs années pour atteindre un objectif de mobilisation de 2 % de leur surface agricole en infrastructures agro-écologiques.

Les premiers suivis assurés par l'université de Lorraine ont été mis en place en mai 2018. Ils vont permettre de suivre les populations de macro-invertébrés rampants (carabes, staphylins, araignées...). Un suivi annuel des pollinisateurs sera également réalisé. Les résultats et les retours d'expérience seront utilisés pour sensibiliser les exploitants du département. Enfin, pour communiquer sur l'avancée de leur projet, le collectif d'agriculteurs a baptisé son action Proj'Haies et s'est doté d'une page Facebook du même nom.

## Métropole du Grand Nancy (54)

### «Impulser une dynamique exemplaire en faveur de la reconquête des réservoirs et des corridors écologiques du territoire»

La métropole du Grand Nancy a décidé de poursuivre le développement d'actions ambitieuses en termes d'écologie urbaine au regard de l'étude trame verte et bleue qu'elle a initiée en 2014. Elle a défini un premier programme opérationnel qui se focalise sur les parcelles sur lesquelles elle intervient en sa qualité de propriétaire ou de gestionnaire.

Au total, ce sont 41 actions qui ont été déclinées et qui sont réalisées tout au long de l'année 2018. Tandis que sur des secteurs à enjeux, les actions en faveur de la préservation et de la mise en valeur des continuités écologiques et des réservoirs de biodiversité vont se renforcer, la métropole s'engage sur un volet de sensibilisation et de pédagogie qui vise à proposer une gestion adaptée des zones humides et des pelouses sèches et à la pérenniser. En parallèle, des suivis faunistiques et floristiques ainsi que des études qui affineront les scénarii opérationnels sont actuellement réalisés. La collectivité veille également à impliquer ses agents dans la démarche en les formant à des nouvelles pratiques favorables au développement de la biodiversité (gestion différenciée des espaces verts et talus routiers par exemple).

Des actions complémentaires sont également en cours de déploiement. Elles sont issues, par exemple, de communes qui ont souhaité reproduire sur leur territoire des actions déjà éprouvées ou de nouvelles actions : poses de nichoirs pour l'avifaune et chiroptères, création de mares, reconversion d'une réserve à incendie en un îlot de biodiversité... sans oublier la formation des agents communaux et métropolitains aux enjeux de la biodiversité.

#### EN SAVOIR PLUS

Pierre-Olivier Lausecker : pierre-olivier.lausecker@eau-rhin-meuse.fr  
<http://www.eau-rhin-meuse.fr>

# Un plan triennal pour les aides à l'assainissement

Face à l'afflux de demandes d'aides en matière d'assainissement, le Conseil d'administration adopte une programmation triennale. Enjeu : la réalisation de 200 millions d'euros de travaux prioritaires pour la reconquête du bon état des milieux aquatiques.



Au 1<sup>er</sup> mars 2018, les projets prioritaires d'assainissement représentaient près de 100 millions d'euros d'aides, soit un montant 2 fois supérieur aux capacités de financement annuelles de l'agence de l'eau. Leur financement sera réparti sur 3 ans, avec 30 millions d'euros attribués dès 2018.

Depuis deux ans, les projets en matière d'assainissement (collectif et non collectif) fleurissent sur le bassin Rhin-Meuse, et ce après une période de morosité. « Cette dynamique est manifeste depuis l'année 2016, analyse Bruno Pellerin directeur des aides et de l'action territoriale mais aussi par anticipation des transferts de compétences à venir au bénéfice des établissements publics de coopération intercommunale. » Autre facteur explicatif : à quelques mois de la fin du 10<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau (décembre 2018), les collectivités accélèrent leur demande d'aides. C'est ainsi qu'au 1<sup>er</sup> mars 2018, les projets d'assainissement représentaient, pour les seuls projets prioritaires, près de 100 millions d'euros d'aides, soit un montant 2 fois supérieur aux capacités de financement annuelles de l'établissement. Le Conseil d'administration a donc décidé d'un plan triennal en faveur des projets d'assainissement prioritaires pour la reconquête de la qualité de l'eau, en échelonnant leur financement sur les années 2018, 2019 et 2020.

### Une programmation multi-critères

La programmation, clé de voute de cette stratégie, s'est établie sur la base d'un examen détaillé des projets reçus, et d'un dialogue avec les maîtres d'ouvrage concernés, qui ont tous été informés que leur dossier serait financé

dans les 3 années à venir. Cette programmation s'est établie à partir de plusieurs critères dont la maturité des projets pour accompagner dès 2018 les plus avancés. Comme autres critères, figurent l'efficacité environnementale (le bon état des eaux), l'équilibre territorial et la gouvernance locale, en cohérence avec les orientations de la loi NOTRe. Ainsi, pour les projets déposés par des communes, un avis de l'EPCI qui reprendra ultérieurement la compétence « assainissement » sera demandé.

### Des taux d'aides incitatifs pour les travaux indispensables

L'agence de l'eau a conservé pour ces dossiers les modalités d'aides de son 10<sup>ème</sup> programme, et ce même pour les projets qui seront aidés en 2019 et 2020. Chacun des projets fera néanmoins l'objet d'un examen approfondi pour ajuster le niveau d'aide. « Le Conseil d'administration souhaite ainsi préserver la capacité pour l'agence de l'eau d'accompagner de nouveaux projets prioritaires en début de 11<sup>ème</sup> programme. »

### 30 millions d'euros en 2018

Ainsi pour l'année 2018, une soixantaine

de dossiers d'assainissement collectif ou non collectif sur les 182 prioritaires seront aidés par l'agence de l'eau pour un montant de 30 millions d'euros. En parallèle, et pour compléter ses propres financements, l'agence de l'eau a sollicité ses partenaires - Région Grand Est, Conseils Départementaux et Caisse des dépôts - pour examiner les possibilités de porter collectivement ce plan triennal. Dans le même temps, les préfets de département ont été sensibilisés à l'intérêt des projets en question d'un point de vue environnemental et économique puisqu'ils permettent d'injecter quelque 200 millions d'euros en trois ans, et représenteraient le maintien ou la création de 2 500 emplois.

### Démarche identique pour l'alimentation en eau potable

La dynamique constatée sur les projets assainissement « se propage » également sur la thématique « eau potable ». C'est pourquoi le Conseil d'administration a adopté ce 28 juin 2018 des mesures de régulation qui seront communiquées auprès des maîtres d'ouvrage concernés.

#### EN SAVOIR PLUS

Bruno Pellerin : bruno.pellerin@eau-rhin-meuse.fr



Jean-Luc Starosse  
vice-président

### "IL NOUS FAUDRA AUSSI PRIORISER"

**C'est le constat de la communauté de communes Terres Toulaises (54) concernée par le plan triennal d'assainissement.**

La communauté de communes est située au sud de Nancy. Elle compte 42 communes pour 46 000 habitants. Elle exerce la compétence assainissement depuis maintenant plus de 10 ans. « Le projet pour l'assainissement des communes de Charmes-la-Côte et Domgermain »

est un projet que nous avons débuté il y a 3 ans, commente Jean-Luc Starosse, vice-président de la collectivité. C'est un projet de 3 millions d'euros. »

L' élu reconnaît que sa crainte portait sur la baisse, voire le non-accompagnement financier de l'agence de l'eau Rhin-Meuse. « Savoir que notre projet est prioritaire pour l'amélioration de la qualité de l'eau, et qu'à ce titre il pourra être soutenu a été une bonne nouvelle. Sur la question particulière de savoir quand les aides seront versées, à échéance d'un, deux ou trois ans, c'est de notre responsabilité d'établir le dispositif transitoire de financement, en ayant recours par exemple à un financement sur fonds propres. Cette réflexion doit être généralisée, car notre plan pluriannuel d'investissement affiche un montant de 15 millions d'euros de travaux pour une dizaine de communes encore à assainir. Il nous faudra aussi prioriser ! »

## Eau et rareté

# Performances des réseaux d'eau potable : état des lieux pour le bassin Rhin-Meuse

Ces informations sont utiles pour une bonne connaissance du patrimoine et pour élaborer des stratégies de lutte contre les fuites en particulier dans le cadre du prochain programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse (2019-2024).



difficultés afin de leur apporter l'aide, les conseils et l'accompagnement nécessaires pour favoriser la mise en place d'actions concrètes pour améliorer le rendement de leur réseau. C'est dans ce contexte que l'agence de l'eau Rhin-Meuse, les canaliseurs Grand Est et la cellule économique régionale de la construction Grand Est (CERC) ont réalisé un état des lieux des réseaux d'eau potable en collaboration avec les services de l'agence française pour la biodiversité et les directions départementales des territoires.

### Un rendement moyen légèrement supérieur à la moyenne nationale

Le rendement des réseaux d'eau potable estimé sur le bassin Rhin-Meuse est de 81% contre 79,1% au niveau français. Les fuites d'eau sont estimées à 90 millions de m<sup>3</sup> soit la consommation de 562 000 foyers. Les performances varient selon le critère d'urbanisation. Les collectivités urbaines et intermédiaires ont un meilleur rendement que les rurales (73,4 % en milieu rural et 86 % en milieu urbain). On constate des pertes linéaires beaucoup plus élevées dans

les services « urbains » que dans les services « ruraux », étant donné la forte densité des branchements en milieu urbain. L'étude met en évidence également des disparités territoriales

### 266 millions d'euros de travaux

Les auteurs de l'étude estiment que sur les 3 prochaines années les travaux de renouvellement sur le bassin Rhin-Meuse se traduisent par 1 669 kilomètres de linéaire de réseaux, 266 millions d'euros pour les travaux de remplacement des conduites et un taux de renouvellement estimé à 1,1 % en moyenne par an.

L'étude montre que les collectivités prennent conscience de la nécessité d'une bonne gestion patrimoniale pour pallier aux fuites. Dans les années à venir, les investissements et l'implication des services d'eau devraient s'accroître. Néanmoins les attentes en termes d'accompagnement et de financement, notamment par l'agence de l'eau, sont grandes et les besoins sont différents en fonction des territoires mais aussi des services.

Il semble nécessaire, pour les acteurs de l'eau, de prioriser leurs actions

d'aides et de communication (information, sensibilisation, formation et animation) sur les opérations de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable et de lutte contre les fuites dans les réseaux afin de protéger durablement cette ressource essentielle.

Ces sujets sont d'ores et déjà au cœur des discussions des réunions de préparation des Assises nationales de l'eau qui se dérouleront à la mi-juillet.



La synthèse est disponible en ligne sur [www.eau-rhin-meuse.fr](http://www.eau-rhin-meuse.fr) ou sur simple demande [cdi@eau-rhin-meuse.fr](mailto:cdi@eau-rhin-meuse.fr)

#### EN SAVOIR PLUS

Julie Cordier : [julie.cordier@eau-rhin-meuse.fr](mailto:julie.cordier@eau-rhin-meuse.fr)

Les fuites d'eau pour le bassin Rhin-Meuse sont estimées à 90 millions de m<sup>3</sup>.

Enjeu de politique nationale et priorité du programme d'intervention actuel de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, la

lutte contre les fuites sur les réseaux d'eau potable requiert d'identifier les collectivités et les services les plus en

© Sylvain Barthélémy / Canaliseurs

## Eau et citoyenneté

# Des richesses aquatiques valorisées jusqu'à l'Outre-Mer

Lauréate d'un prix Initiatives décerné le 8 décembre dernier, l'association Reflets d'eau douce (54) souhaitait sensibiliser les scolaires et le grand public, de la métropole à l'Outre-Mer, sur la richesse et la préservation des milieux aquatiques du bassin Rhin-Meuse. 6 mois après, le projet est devenu réalité.



Tournage des images subaquatiques pour le court métrage.

«Notre projet était de valoriser et faire découvrir les merveilles aquatiques du bassin Rhin-Meuse», nous explique Anne-Cécile Monnier, chargée de projets, hydrobiologiste et photographe subaquatique au sein de l'association Reflets d'eau douce. Cette initiative a été présentée dans le cadre du Réseau Mél'eau. Fondé par Reflets d'eau

douce en 2016, «il s'agit d'un programme pédagogique destiné aux élèves, leur permettant de devenir de véritables ambassadeurs des milieux aquatiques de leur région!». Il est basé sur la correspondance entre les classes de métropole et d'Outre-mer (Réunion et Guyane) qui mènent des actions relatives à la connaissance des écosystèmes

aquatiques. Pour l'année scolaire qui se termine, 4 classes ont participé au programme, deux classes de 6<sup>ème</sup> de Verdun (54) avec deux classes d'un collège à la Réunion et à Kourou en Guyane.

### Un court métrage et un livret pédagogique prêts pour la rentrée prochaine

Le projet comprenait également la réalisation d'un court métrage qui se tourne actuellement sur les bassins versants de la Moselle et de la Meuse, à proximité de Nancy, Neufchâteau et Verdun. «J'ai déjà réalisé de nombreuses prises subaquatiques et mon idée est de faire ce tournage sur une année de façon à montrer les contrastes liés aux quatre saisons. Cela sera notamment intéressant pour les élèves d'Outre-Mer à qui il sera diffusé et qui ne connaissent bien souvent que deux saisons. Ils pourront suivre la migration jusqu'à la ponte des crapauds communs, et

observer les têtards puis les jeunes crapauds pas plus gros que l'ongle d'un pouce quitter l'étang pour rejoindre la forêt». Ce court métrage sera terminé à l'automne. «Le livret pédagogique de 12 pages relatif à la biodiversité aquatique du territoire qui était également prévu, est terminé et en cours de validation finale. Il aborde différentes thématiques comme le fonctionnement de la rivière, la faune aquatique (poissons, amphibiens, insectes, écrevisses) ainsi que la flore aquatique, le tout illustré par de belles images réalisées par Reflets d'eau douce.»

L'association s'était également engagée à réaliser d'autres supports de communication, tels des kakémonos qui ont d'ores et déjà été étreints lors de plusieurs manifestations grand public, qui se sont tenus au printemps et qui ont permis de communiquer sur la biodiversité aquatique.

### Des supports pérennes

«L'obtention du prix Initiatives (7 500 euros) aura été un levier essentiel pour le développement et la pérennisation de notre projet. Le court métrage et le livret pédagogique réalisés pour la rentrée scolaire prochaine vont servir de ressources pédagogiques pendant de nombreuses années».

Ces deux supports seront diffusés dans le cadre des animations que Reflets d'eau douce réalisera dès la rentrée 2018-2019 avec les classes participant au Réseau Mél'eau.

À cette occasion, l'association lance un avis aux enseignants désireux de rejoindre ce réseau avec leur classe : les candidatures sont ouvertes sur le site [www.reseameleau.com](http://www.reseameleau.com).

#### EN SAVOIR PLUS

Marie-Noëlle Wirtz : [marie-noelle.wirtz@eau-rhin-meuse.fr](mailto:marie-noelle.wirtz@eau-rhin-meuse.fr)

# Appels à projets, déposez un dossier !

Trois appels à projets sont en cours. Ils ont pour thèmes la reconversion des friches industrielles, l'économie circulaire ou la réduction des substances toxiques en industrie. Candidatures ouvertes jusqu'à fin septembre.



Des appels à projets pour expérimenter, innover.

L'appel à projets régional **«reconversion des friches industrielles - études et techniques de dépollution exemplaire»** permet au porteur de projet de déposer un dossier jusqu'au 10 septembre prochain. Initié par l'ADEME (agence de l'environnement pour la maîtrise de l'énergie), la Région Grand Est et l'agence de l'eau Rhin-Meuse, ce dispositif permet de soutenir financièrement des actions de gestion de la pollution dans le

cadre d'opérations de reconversion de friches industrielles menées dans le respect de la méthodologie nationale «sites et sols pollués». Les projets structurants conçus dans une approche «urbanisme durable», à l'initiative d'acteurs publics et privés, devront porter sur des études préalables relatives à la dépollution et des travaux privilégiant au maximum l'utilisation de techniques exemplaires. La qualité du projet de

reconversion de la friche sera appréciée selon la qualité de la gestion de la dépollution, la conception intégrée et la cohérence territoriale.

### Promouvoir des solutions d'épuration reproductibles et novatrices

Un second appel à projets intitulé **«réduction et suppression des**

**rejets de substances toxiques en industrie»** est porté par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, Hydréos et la DIRRECTE (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi). Il offre la possibilité aux industriels ou représentant de groupement d'entreprises de proposer un projet présentant des technologies propres et des solutions d'épuration reproductibles et novatrices pour favoriser la réduction voire la suppression des rejets de substances toxiques dans l'eau. Le dossier de candidature est à adresser pour le 28 septembre prochain. Le comité de sélection examinera les projets au regard des critères relatifs à la maturité (étape de développement expérimental), à sa pertinence et ses objectifs, et en fonction des modalités de valorisation des résultats obtenus.

### Projets «eau», renforcer la prise en compte du développement durable

Le troisième appel à projets **«économie circulaire»** est ouvert aux entreprises, fédérations d'entreprises, chambres consulaires ou associations.

Il leur permet de proposer des projets valorisant les potentialités et ressources locales pour interagir avec leur territoire. Pour cette troisième session de l'appel à projet composé de 3 volets (optez pour une stratégie novatrice et durable ; optimisez la consommation et la gestion de vos ressources ; intégrez avec les entreprises de votre territoire) les dossiers sont attendus jusqu'au 5 octobre 2018. Les projets éligibles devront traduire des synergies opérées entre plusieurs entreprises et faire état de démarches territoriales. Il s'agit de mettre en avant, à travers ces projets, de l'écologie industrielle et/ou territoriale.

Cela peut se traduire par le partage d'infrastructures, d'équipements (réseaux de chaleur, outils ou espaces de production...), de services (gestion collective des déchets, plans de déplacements inter-entreprises...), de matières (le rebut de production de l'un peut être utilisé comme matière secondaire par un autre...).

**POUR CONNAITRE LES DÉTAILS DES APPELS À PROJETS :**  
<http://www.eau-rhin-meuse.fr/eau-et-innovation-les-appels-projets>

# Ils se sont dit "oui"

Quatre syndicats ont uni leur destin au service des Nied (57). Le nouveau syndicat des eaux vives des trois Nied s'empare de la compétence «gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)» voulue par la loi.

«C'est la logique hydrographique qui a prévalu avant tout» reconnaît Jean Marini, nouveau président du syndicat des eaux vives des trois Nied (Moselle). «L'étude de gouvernance que nous avons menée avait identifié plusieurs scénarii parmi lesquels figurait la fusion.» L'arrivée de la compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) dévolue désormais aux intercommunalités a scellé le sort des 4 syndicats historiques.

### Une structuration administrative à finaliser

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le syndicat des eaux vives des trois Nied est né. Il représente près du quart du département de la Moselle, un bassin versant s'étendant sur près de 1 200 km<sup>2</sup> et comptant quelque 1 500 kilomètres de cours d'eau. C'est avec enthousiasme que le président présente les premiers mois de ce nouveau-né. «Le travail le plus conséquent est celui lié à la structuration administrative de cette nouvelle entité. Grâce à l'appui de la commune de Bouzonville, nous sommes en train de finaliser les démarches qui sont nombreuses et

nous recrutons aussi une personne qui sera dédiée à cette gestion. Du côté plus opérationnel, comme nous disposons d'une très bonne connaissance du territoire et d'une importante technicité, les travaux de restauration, renaturation des cours d'eau n'ont pas pris de retard. Les équipes sont les-mêmes et réparties sur trois antennes territoriales entre Faulquemont, Bouzonville et dans quelques semaines Pange. Cette mise en commun des savoir-faire et des moyens est une réelle opportunité pour la cause que nous défendons.»

### Être un partenaire reconnu

Sur les 10 EPCI que compte le territoire, 9 ont déjà adhéré au syndicat. Et quand on évoque avec le président la nouvelle compétence -le fameux PI (protection des inondations)- de GEMAPI, le point de vue est là aussi éclairé. «Il y a trop souvent une confusion entre inondation et ruissellement. On parle d'inondation quand un cours d'eau déborde. Les caves ou maisons inondées sont souvent le résultat de ruissellement lié parfois à une urbanisation mal maîtrisée. L'idéal serait que le syndicat puisse être associé aux projets

d'aménagement et d'urbanisme portés par les collectivités. Nous pourrions ainsi croiser nos expertises en développant des solutions qui facilitent une meilleure prise en compte des enjeux liés à l'eau». Plus spécifiquement le syndicat envisage d'initier une étude afin d'appréhender sur l'ensemble de son bassin versant la question des inondations. Il a également débuté un travail de recensement et de caractérisation des zones humides.

### Un exemple à suivre

Pour la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est, la démarche du syndicat est un bon exemple d'organisation pour mettre en œuvre la GEMAPI. «C'est l'approche de bassin versant qui a su être favorisée et c'est bien l'esprit de la réforme». Elle permet aux EPCI à fiscalité propre d'aborder de manière conjointe la prévention des inondations, la gestion des milieux aquatiques (gérer les ouvrages de protection contre les inondations, faciliter l'écoulement des eaux notamment par la gestion des sédiments, gérer des zones d'expansion des crues, gérer la végétation dans les cours d'eau et leurs abords immédiats) et l'ur-



1 500 kilomètres de cours d'eau sous la responsabilité d'un seul syndicat.

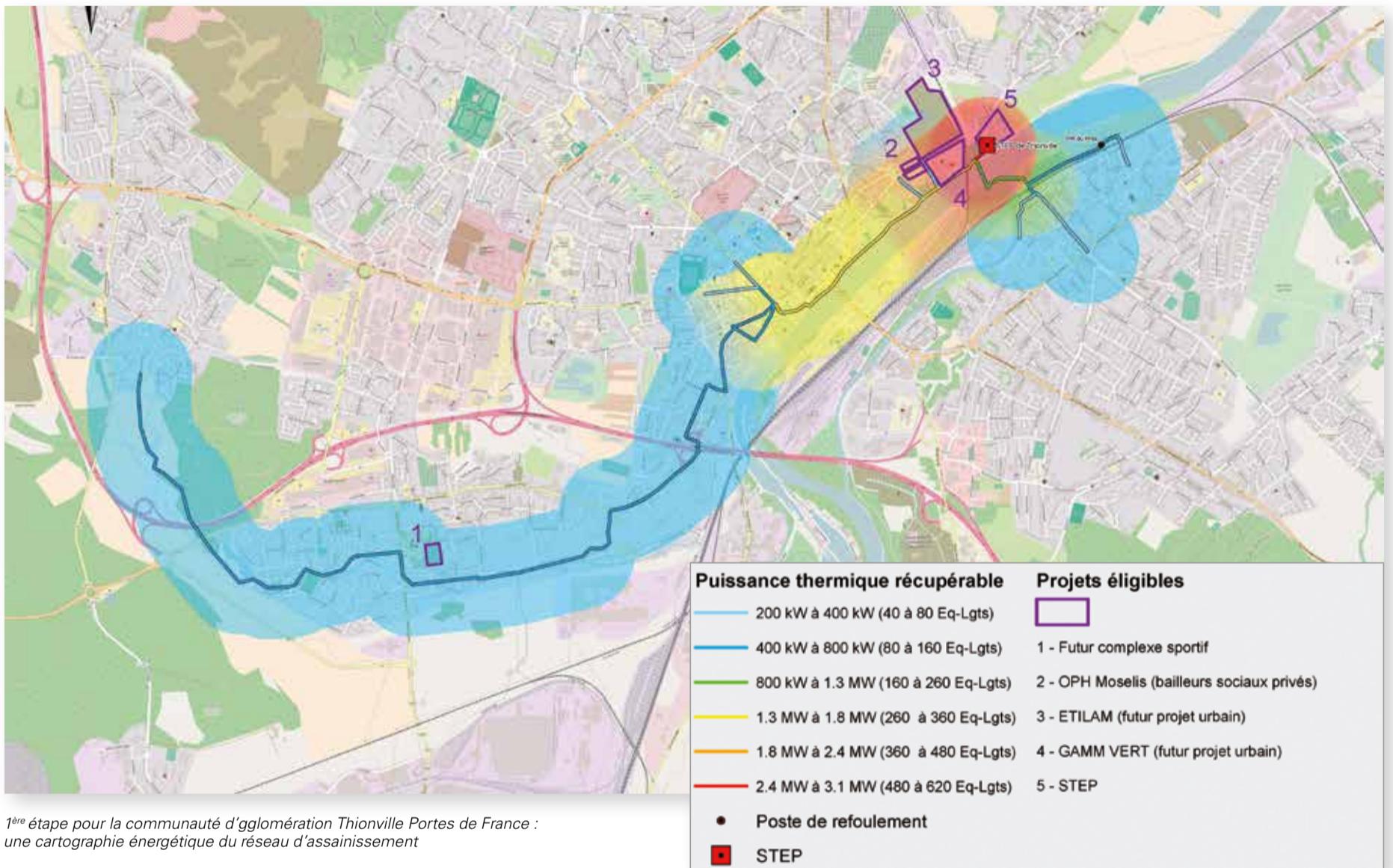
banisme (mieux intégrer le risque d'inondation et le bon état des milieux naturels dans l'aménagement de son territoire et dans les documents de planification).» La réforme conforte également la solidarité territoriale car le risque d'inondation ou

les atteintes à la qualité des milieux ne connaissent pas les frontières administratives.

## Eau et changement climatique

# Vers une politique de l'eau qui contribue à l'atténuation du changement climatique

L'agence de l'eau Rhin-Meuse s'est lancée dans l'accompagnement de projets favorisant une meilleure prise en compte de l'énergie dans les installations liées à l'eau. Les deux appels à projets initiés avec l'Ademe et la Région Grand Est lui offrent l'opportunité de parfaire sa pratique et de valoriser des solutions exemplaires.



1<sup>ère</sup> étape pour la communauté d'agglomération Thionville Portes de France : une cartographie énergétique du réseau d'assainissement

Février 2018, le Comité de bassin Rhin-Meuse adopte le plan d'adaptation et d'atténuation au changement climatique pour les ressources en eau de l'Est de la France. Son engagement est clair. N'ayant pas le luxe de choisir entre adaptation et atténuation, il est indispensable de mener ces deux combats de front. Car s'adapter sans tenir compte de notre empreinte carbone, c'est prendre le risque de dérégler le climat au point de rendre toute tentative vaine. Autrement dit, la politique de l'eau doit jouer un rôle dans la transition énergétique.

### Les politiques «eau» et «énergie» sont interdépendantes

C'est vraiment ce qu'a souhaité démontrer l'agence de l'eau Rhin-Meuse en initiant dès 2015, en partenariat avec l'ADEME, un premier appel à projets «eau durable et énergie». Celui-ci a pour but de répondre à la problématique de réduction de la consommation d'énergie et de développer sa récupération sur les équipements constituant le petit cycle de l'eau. Ce travail a permis d'inviter les acteurs de l'eau sur le bassin Rhin-Meuse à proposer des projets novateurs et reproductibles tout en alimentant les réflexions sur l'évolution des modalités d'intervention de l'Agence

de l'eau Rhin-Meuse pour son 11<sup>ème</sup> programme d'actions (2019-2024).

### 8 projets lauréats

La première édition a retenu 8 lauréats, pour lesquels l'agence de l'eau Rhin-Meuse a réservé une enveloppe de près d'un million d'euros d'aides. Les thématiques abordées ont porté sur la réduction des consommations énergétiques, le développement des énergies renouvelables, le développement de la récupération d'énergie sur eaux usées et potable et la promotion de pratiques moins émissives en gaz à effet de serre et/ou dotées d'une finalité énergétique tout en étant bénéfiques pour la ressource en eau. Les enjeux eau/énergie/sociétal et le rapport opportunité/coût/contexte ont fait émerger des projets innovants et exemplaires, pour lesquels l'amélioration du dispositif existant primait sur la mise en place d'une nouvelle installation. Le projet de la communauté d'agglomération de Thionville Portes de France (57) concerne la récupération de chaleur sur les réseaux d'eaux usées. Après avoir mis en évidence, à l'aide d'une cartographie énergétique de ses réseaux, les tronçons sur lesquels la récupération

de la chaleur serait techniquement et économiquement pertinente, la collectivité s'est arrêtée sur un projet de récupération de chaleur en entrée de sa station d'épuration. Cela permettra d'alimenter en chauffage et eau chaude sanitaire un écoquartier en construction. Elle est soutenue à hauteur de 80% par l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

### Les acteurs économiques mobilisés

La seconde édition de l'appel à projets «eau durable et énergie» a été lancée en juin 2017. Sur les 20 candidatures reçues, 12 ont été présélectionnées en décembre. À la différence du premier appel à projets, cette nouvelle édition est marquée par une forte mobilisation de la part des acteurs économiques. L'analyse finale des dossiers de candidature a été réalisée le 15 juin 2018 par les services de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, de l'ADEME et de la Région Grand Est. 6 dossiers ont été retenus. Ils sont en cours d'instruction financière.

Découvrez les projets lauréats sur [www.eau-rhin-meuse.fr](http://www.eau-rhin-meuse.fr)

#### EN SAVOIR PLUS

Amélie Heuzé : [amelie.heuze@eau-rhin-meuse.fr](mailto:amelie.heuze@eau-rhin-meuse.fr)

## EAU ET CHANGEMENT CLIMATIQUE, ENGAGEZ-VOUS À NOS CÔTÉS !

Face au constat d'une vulnérabilité généralisée de nos territoires, en proie au manque d'eau, aux inondations, et autres aléas climatiques, la question n'est plus de savoir s'il faut agir, mais où, comment et quelles priorités se donner pour rendre nos territoires plus résilients. Des solutions ont été déclinées dans le plan d'adaptation et d'atténuation au changement climatique pour les ressources en eau adopté par le Comité de bassin Rhin-Meuse en février dernier.

Maintenant, passons à l'action ensemble ! Devenez acteurs des solutions «climat'eau» compatibles en signant la **charte d'engagement pour l'adaptation et l'atténuation du changement climatique dans le domaine de l'eau**. Souhaitée par le Comité de bassin Rhin-Meuse, cette charte vise à mobiliser activement tous les acteurs. Adoptée le 29 juin dernier, cette charte sera portée à connaissance le plus largement possible.

**Saisissez-vous de cet outil qui permettra de faire reconnaître votre engagement en faveur de solutions pour l'adaptation au changement climatique ! Une possibilité est offerte de signature en ligne.**

**EN SAVOIR PLUS**  
Marina Pitrel : [marina.pitrel@eau-rhin-meuse.fr](mailto:marina.pitrel@eau-rhin-meuse.fr)

## Deux événements à ne pas manquer !

**Colloque national / Micropolluant et innovation dans les eaux urbaines - Mercredi 3 et jeudi 4 octobre 2018 - Strasbourg.**



La réduction des micropolluants (métaux lourds, hydrocarbures, phtalates, pesticides...) dans l'eau est un enjeu essentiel pour la qualité des ressources en eau et des milieux aquatiques et pour la santé des personnes. Les collectivités de plus de 10 000 habitants doivent aujourd'hui répondre à de nouvelles obligations réglementaires afin d'identifier les sources d'émissions de ces micropolluants en entrée de station d'épuration et engager si besoin des actions de réduction. En parallèle, des outils et des méthodes innovants ont été développés et éprouvés par des collectivités pour relever le défi des micropolluants dans les eaux urbaines dans le cadre d'un appel à projets national porté par le Ministère de

la transition écologique et solidaire, l'Agence française pour la biodiversité et les agences de l'eau.

À l'initiative de l'Eurométropole de Strasbourg et de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, avec le concours du Ministère et de l'Agence française pour la biodiversité, ce colloque propose à l'appui de deux parcours, à la fois pédagogique et opérationnel, de rendre compte de manière concrète de ce qu'il est possible de mettre en œuvre au titre de la lutte contre les micropolluants. Cet événement se déroule en partenariat et dans le cadre du salon professionnel Cycl'Eau Strasbourg.

**Mercredi 3 octobre 2018**, élus, directeurs généraux des services, exploitants de stations d'épuration, organismes consulaires,

syndicats professionnels... venez découvrir des solutions concrètes présentées par plusieurs collectivités, et confectionner pour votre territoire votre propre «boîte à outils» selon une logique multi-acteurs indispensable.

**Jeudi 4 octobre 2018**, techniciens, responsables de bureaux d'études... venez approfondir votre expertise et échanger de manière détaillée à l'appui de retours d'expériences.

### RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[www.eau-rhin-meuse.fr](http://www.eau-rhin-meuse.fr)

### EN SAVOIR PLUS

Stéphane André : [stephane.andre@eau-rhin-meuse.fr](mailto:stephane.andre@eau-rhin-meuse.fr)

**Colloque national / Eau et changement climatique, adaptons-nous ! Une journée, des solutions - Jeudi 15 novembre 2018 - Centre des Congrès de Lyon.**



Face au constat d'une vulnérabilité généralisée de nos territoires, en proie au manque d'eau, aux inondations, et autres aléas climatiques, la question n'est plus de savoir s'il faut agir, mais de trouver des solutions, qui ont été déclinées en particulier dans les plans d'adaptation au changement climatique adoptés par les Comités de bassin. Afin de s'emparer de ces solutions pour rendre les territoires plus résilients, les Comités de bassin et les agences de l'eau organisent ce temps fort de portée nationale.

Cet événement, qui aura lieu jeudi 15 novembre 2018 à Lyon, a pour objectif d'accompagner les élus et les décideurs dans leurs réflexions et actes d'aménagement face au changement climatique.

L'occasion sera donnée au cours de cette journée d'échanger autour des bonnes pratiques, partager les solutions d'adaptation, débattre des stratégies à mettre en place, aux côtés d'élus, d'experts, de scientifiques. Tables rondes, conférences, 7 ateliers thématiques

rythmeront la journée. Jean-Louis Etienne, explorateur et défenseur de la planète, sera le grand témoin des conséquences du changement climatique sur les régions polaires et les océans.

### RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[www.eau-rhin-meuse.fr](http://www.eau-rhin-meuse.fr)

### EN SAVOIR PLUS

Florence Chaffarod : [florence.chaffarod@eau-rhin-meuse.fr](mailto:florence.chaffarod@eau-rhin-meuse.fr)



### CHANGEMENT CLIMATIQUE, LE PLAN D'ADAPTATION ET D'ATTÉNUATION POUR LES RESSOURCES EN EAU DU BASSIN RHIN-MEUSE

Partagé dans un cadre participatif pluridisciplinaire, et après mise en consultation en fin d'année, le plan a été adopté à l'unanimité par le Comité de bassin le 23 février 2018. En réponse aux vulnérabilités identifiées des territoires, notamment à partir des résultats d'une étude socio-économique, le plan propose des solutions concrètes et fédératrices pour l'ensemble des acteurs de terrain au titre du volet «eau». Le plan se structure autour de 8 axes stratégiques et est assorti d'objectifs chiffrés, engagement formel du Comité de bassin.

*Changement climatique. Plan d'adaptation pour les ressources en eau du bassin Rhin-Meuse, Comité de bassin Rhin-Meuse - 19 pages - Février 2018.*



### ZONE DE REJET VÉGÉTALISÉE, UN CONCEPT QUI FAIT SES PREUVES SUR LE BASSIN RHIN-MEUSE

Fort d'un retour d'expériences sur près de dix années, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse publie un guide actualisé sur les zones de rejet végétalisées implantées en sortie de station d'épuration. Entre bonus écologique et levier majeur au développement de la biodiversité, les connaissances ainsi mises en lumière permettent de disposer d'un point de vue argumenté.

*Zone de rejet végétalisée, un concept qui fait ses preuves pour protéger le milieu naturel sur le bassin Rhin-Meuse, Agence de l'eau Rhin-Meuse - 32 pages - Avril 2018.*



### L'AGENCE DE L'EAU REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

L'Agence de l'eau publie la note d'information destinée aux maires expliquant l'usage de la fiscalité de l'eau sur la base de son activité 2017. Elle indique l'origine des redevances perçues par l'Agence de l'eau auprès de tous les usagers et la redistribution qui en est faite sous forme d'aides financières pour des actions de préservation des milieux aquatiques et de la biodiversité. Les maires doivent la joindre au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable que la commune ou établissement présente annuellement à son assemblée délibérante (conformément à la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement).

*Note d'information de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse pour le rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement, Agence de l'eau Rhin-Meuse - 4 pages - Mars 2018.*



### RETOUR SUR L'ACTIVITÉ 2017 DE L'AGENCE DE L'EAU

Le Conseil d'administration a adopté le rapport d'activité en mars dernier. Le document offre une vision sur l'ensemble des missions et des résultats obtenus. L'année 2017 a été une année aux apparences trompeuses. Elle devait être une année de transition avant la préparation du 11<sup>ème</sup> Programme d'intervention et du futur cycle de la Directive Cadre sur l'Eau. Elle fut bien plus ! À la clef une activité soutenue, tant interne qu'externe, et les prémices de changements importants pour l'établissement.

*Rapport d'activité 2017, Agence de l'eau Rhin-Meuse - 48 pages - Avril 2018.*



### UN GUIDE POUR UNE PARFAITE COMPATIBILITÉ ENTRE LES DOCUMENTS D'URBANISME ET LES PLANS DE GESTION DES EAUX ET DES RISQUES D'INONDATION

Co-construit avec les services des directions départementales des territoires, des collectivités porteuses de SCOT ou de PLU et les agences d'urbanisme, ce guide vise plus particulièrement à aider les collectivités à intégrer les enjeux des plans de gestion des eaux et des risques d'inondation dans leur document d'urbanisme. Cette approche est d'autant plus importante dans le contexte de l'adaptation au changement

climatique où il est nécessaire de penser autrement la planification des territoires en privilégiant une approche globale et transversale des enjeux. Il présente 9 fiches pratiques qui contiennent les éléments de démarche (*méthode - données - acteurs clefs*), les outils réglementaires mobilisables et des exemples de bonnes pratiques. Ces fiches s'articulent autour des thèmes «biodiversité et continuités écologiques», «ressources en eau», «inondation et vulnérabilité» et «eaux pluviales».

*Guide méthodologique. Assurer la comptabilité des documents d'urbanisme avec les SDAGE et les PGRI du bassin Rhin-Meuse 2016-2021 - Préfecture de la région Grand Est, DREAL Grand Est, Agence de l'eau Rhin-Meuse - 132 pages - Janvier 2018.*



### INTRODUCTION À LA PRISE DE COMPÉTENCE «GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS»

Ce guide s'adresse principalement aux techniciens des structures qui exerceront directement la compétence «Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations» dite compétence GEMAPI, ou qui pourront être amenés à la transférer ou la déléguer. Il a vocation à présenter de manière simple les contours de cette nouvelle compétence, afin de faciliter son appropriation par les acteurs et son explication auprès des citoyens.

*Introduction à la prise de compétence «Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations», CEREMA - 55 pages - Novembre 2017.*